

Procès-verbal

1. Le président de l'APLC (Ricky Victor) souhaite la bienvenue aux membres et remercie les administrateurs de l'APLC et les nombreuses autres personnes qui ont consacré leur temps à la santé et à la sécurité de nos lacs.
2. Ricky présente l'ordre du jour pour approbation ; il est appuyé par Barry Rishikof. Personne ne s'y oppose.
3. Le président soumet la liste suivante de directeurs pour 2023-2024.

Ricky Victor (Président)

Claire Kilgallen (secrétaire-trésorière)

Jeremy Becker (Communication)

Jack Weinstein (adhésion)

Barry Rishikof (Code de conduite - patrouilles)

Gerry Phillips (plongeurs)

Sammi Fabian (directeur général)

Jacques Ferragne (directeur général)

Phyllis Leibov (ancienne présidente)

Aucune autre candidature n'est présentée.

Le président demande l'approbation et il n'y a pas d'opposition.

4. Claire Kilgallen (secrétaire-trésorière) présente l'état financier au 31 décembre 2023. Le solde bancaire s'élève à 19 290,69 \$. Les principales dépenses concernent le bateau de l'APLC (qui accompagne les plongeurs), les analyses de l'eau du lac et l'assurance. Les frais resteront à 30 \$ par année pour 2025.

5. Ricky a rapporté qu'une fois de plus nous avons établi un record pour les membres de l'APLC avec 181 membres payés. Nous avons plus que doublé le nombre de nos membres depuis 2016, année où nous n'avions que 85 membres.

6. Barry Rishikof rapporte que la nouvelle équipe de patrouille (Camping Ste Agathe) a fait un excellent travail pour éduquer nos plaisanciers non seulement en ce qui concerne notre code de conduite, mais aussi en soulignant les lois et règlements canadiens sur la navigation de plaisance en ce qui concerne la conduite d'une embarcation de plaisance. La plupart de leurs interventions ont été positives. Les patrouilleurs continuent de faire face à des interventions plus difficiles avec des plaisanciers réticents à suivre le code de conduite, mais plutôt que d'accepter leur position, ils s'engagent à « maintenir la pression » pour essayer de les forcer à respecter le code. L'objectif est de s'assurer que chaque utilisateur du lac comprenne que nous faisons tous partie d'une seule et même communauté.

Nous avons constaté que les patrouilleurs ne parvenaient pas à identifier certains contrevenants, en particulier les récidivistes, et nous souhaiterions que des améliorations soient apportées l'année prochaine. L'APLC rencontrera la ville et les patrouilleurs à la fin de la saison et s'assurera que l'année prochaine ils feront un meilleur travail.

7. Gerry Phillips présente les résultats des plongeurs (myriophylle en épi) de juin au 18 août. Les plongeurs ont enlevé 153 plantes à ce jour. Ces résultats sont étonnants si on les compare à ceux des années précédentes où plus de 2000 plantes avaient été enlevées à la même date. Grâce à la vigilance des kayakistes et des pagayeurs, de nouvelles colonies ont été découvertes et éliminées avant qu'elles ne se propagent. Nous avons réussi à contenir les myriophylles dans une zone (la baie d'origine, à côté de la rampe de mise à l'eau, actuellement clôturée par des cordes) qui représente 85 % des plantes arrachées. Nous avons déjà discuté avec la ville pour nous assurer que, malgré notre succès apparent, nous maintenions le budget de plongée en place et continuions à être vigilants jusqu'à ce que toutes les plantes aient été enlevées.

8. Ricky signale que l'analyse de l'eau du lac est prévue pour la fin du mois d'août ou le début du mois de septembre.

Les résultats des échantillons prélevés (15 endroits) l'année dernière (août 2023) ont montré de faibles taux de matières fécales. La qualité de l'eau a été jugée très bonne à excellente à tous les endroits. Ces résultats sont similaires à ceux des années précédentes

9. Ricky signale que les problèmes de la rampe de mise à l'eau concernant la recherche d'une solution pour l'ouverture après les heures de bureau pendant la semaine et l'ouverture pendant la fin de semaine ont mené à une barrière ouverte et non verrouillée jusqu'à la fin juin. Notre mécontentement a été exprimé à l'hôtel de ville et la ville s'est engagée à faire de son mieux pour revenir à l'horaire des années précédentes (verrouillage de la barrière à partir de la fin mai) et à fournir des solutions en dehors des heures d'ouverture une fois que la barrière est verrouillée.

La ville en est aux dernières étapes de vérification pour l'achat d'un tapis de ciment qui sera installé à la rampe de mise à l'eau. Cette installation (prévue pour le printemps 2025) permettra d'obtenir un terrain lisse lors de la mise à l'eau et du retrait des bateaux.

10. Barry Rishikof présente le rapport suivant concernant les bateaux wake, le wakeboard et le wakesurf :

L'APLC a été informée par des articles de journaux (Journal de Montréal, Info du nord) et des reportages télévisés (CTV News), ainsi que par diverses communications avec nos membres et d'autres associations, que de nombreux lacs ont adopté ou adoptent actuellement des stratégies visant à interdire les bateaux wake ou les activités basées wake boarding, Wake Surfing.

Toute tentative d'interdiction de ces bateaux doit passer par la ville de Lantier, suivie d'une demande officielle au gouvernement fédéral. L'APLC a discuté avec la ville pour comprendre le processus et a appris ce qui suit.

- La procédure est coûteuse, de l'ordre de 50 à 60 000 dollars.
- La décision de présenter une requête au gouvernement fédéral relève de la ville (et n'est pas automatique, même si les utilisateurs du lac s'entendent pour demander l'interdiction de ces bateaux).
- Tous les citoyens concernés doivent être consultés. Une société devra être engagée pour mener cette enquête (et les entretiens).
- Il doit y avoir des preuves irréfutables que les dommages sont causés par ces bateaux et seulement ces bateaux, sinon aucune interdiction de bateaux ou un risque d'interdiction de tous les bateaux motorisés.
- Il faut prouver que les autres mesures visant à atténuer les dommages (par exemple le sillage dans certaines parties du lac) sont inefficaces.
- La procédure prend de 3 à 6 ans entre la demande et la décision.
- La ville ne cherchera à modifier les règlements que si l'application est possible et si l'on se demande qui ou comment la municipalité pourrait faire respecter l'interdiction.
- La ville craint que des poursuites soient intentées en vue d'obtenir des dommages-intérêts de la part de ceux qui ont acheté des bateaux qui ne peuvent plus être utilisés.

La ville, sans le dire expressément, ne semble pas être en faveur de l'interdiction des bateaux à sillage ou des activités.

Les directeurs actuels de l'APLC ne sont pas non plus favorables à l'interdiction.

Nous préférons essayer de trouver un terrain d'entente entre les plaisanciers et ceux qui sont opposés à ces bateaux et à ces activités. Bien que nous puissions spéculer, nous ne pouvons pas prouver que les wake-boats causent des dommages à l'environnement, mais nous pouvons dire avec certitude que les wake-boats affectent la capacité des autres à profiter d'autres activités sur le lac (natation, planche, kayak, voile, etc.).

L'APLC préconise la création d'une commission composée de wakeboarders et d'opposants (6 à 8 membres) dans le but de trouver des solutions. Ce comité sera présidé par Barry Rishikof, directeur en charge de la sécurité sur les lacs et du code de conduite.

Ce rapport a été bien accueilli et plusieurs membres se sont portés volontaires pour faire partie de la commission. De nombreuses suggestions ont été faites quant aux sujets de discussion de ce comité, notamment

- Vider les ballasts dans les zones de pas de vagues (par exemple les rivières, etc.).
- Extension des heures de tranquillité le week-end ou le samedi uniquement pour les activités liées au wakeboats (par exemple 12-4, 12-3, 11-3, etc.).
- Produire une vidéo montrant les effets des vagues produites par les bateaux de wake-boat sur les rives, les quais, les autres embarcations, etc.
- Prudence lors du ramassage d'un wakeboarder ou d'un wake-surfer tombé à l'eau afin de ne pas créer une vague sur une autre vague.
- Marquer plus clairement la zone désignée pour les wake-boats en veillant à ce qu'ils restent à l'écart des rives.

La commission se réunira pour discuter de ces questions et d'autres encore et sera chargée de proposer des solutions acceptables par tous. Il soumettra ses propositions aux administrateurs de l'APLC. Si tout est accepté, les propositions seront envoyées à tous les membres pour un vote afin de décider si le code de conduite doit être modifié avec les changements proposés. En cas d'approbation (par la majorité des membres), les changements seront incorporés dans le code de conduite et seront communiqués à tous au printemps 2025.

11. Au cours de la période de questions, plusieurs points ont été soulevés.

A. Nous devrions célébrer notre succès avec le myriophylle en épi et l'afficher sur l'infolettre mensuelle de Lantier (le président parlera à la ville à la fin de la saison, une fois que les chiffres définitifs seront connus).

B. Nous devrions aviser les nageurs que lorsqu'ils choisissent de nager au milieu du lac (loin de la sécurité de leur quai), ils devraient se rendre visibles (p. ex. bouée de natation, nouille, etc.). Nous mentionnerons cette recommandation dans notre note de service du printemps 2025.

C. Nous devrions organiser des patrouilles les deux jours du week-end tout au long de l'été. (Nous aborderons cette demande de jours supplémentaires avec la ville lors de notre prochaine réunion de récapitulation de l'été (automne 2024).

D. Nous devrions envoyer un rappel sur la nécessité de nettoyer le bateau et la remorque avant de mettre un bateau à l'eau dans le lac, même si vous mettez un bateau à l'eau à partir de votre propre propriété. Nous ajouterons ce rappel dans notre mémo du printemps 2025.

E. Nous devrions rappeler à tous les plaisanciers que les embarcations non motorisées (canoës, kayaks, voiliers, planches à pagaie, pédalos, etc.) ont la priorité sur les embarcations motorisées. Nous ajouterons ce rappel dans notre mémo du printemps 2025.

F. Nous devrions informer tous les membres qu'en cas de niveau d'eau exceptionnellement élevé (conditions d'inondation), tous les plaisanciers devraient s'abstenir de toute activité créant des vagues jusqu'à ce que l'eau se retire. Pendant ces périodes de crue, lorsque nous envoyons des notes de service pour informer nos membres du danger de passer sous les ponts, nous devrions également indiquer qu'il est interdit de créer des vagues partout dans le lac jusqu'à ce que le niveau de l'eau baisse. Nous aborderons ce point dans notre note du printemps 2025.

G. Bien que cela ne soit pas lié à l'APLC (et à notre mandat), il a été suggéré de rappeler à nos citoyens que lorsqu'ils marchent sur une route de campagne (sans trottoir), ils doivent toujours marcher sur le

côté gauche de la route afin de faire face à la circulation. Nous en ferons part à la ville lors de notre réunion d'automne.

12. Ricky propose d'ajourner la réunion. Appuyé par Gerry Phillips.